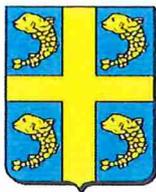


REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-deux et le deux juillet à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 27 juin 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Procurations 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, SANCH Chantal, JOSSINET Gaëlle,
THERIC Corinne, Mrs ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent,
RAGUES Christian, THION Jean-Claude (à partir du point 3).

Absents : PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc , THION Jean-Claude
(pour les points 1 et 2).

Procurations : SAUVAIRE Marc à Irène LEBEAU, PONCELET Jean-Marie à
Christian RAGUES

Vote :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

DROIT DE PRIORITE POUR LA CESSION DU BAIL COMMERCIAL DU BAR-POINT DE RENCONTRE-EPICERIE « CHEZ SYLVIE ».

Mme le Maire expose :

La gérante du restaurant-bar-épicerie « Chez Sylvie », a fait savoir son intention d'arrêter son activité et de céder son bail commercial à M. et Mme SIMONET, domiciliés 39 avenue des Sergents 34300 AGDE.

Dans le cadre du bail signé avec la commune le 18 décembre 2018, celle-ci a un droit de priorité pour reprendre l'activité si elle le souhaite, selon les dispositions de l'article L 145-51 du code du commerce.

Après en avoir délibéré le conseil municipal déclare ne pas souhaiter faire valoir ce droit de priorité dans le cadre de cette cession et charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 2 juillet 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

